

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R20-2018-064

**CORSE** 

PUBLIÉ LE 15 JUIN 2018

## Sommaire

Agence Régionale de Santé de Corse-Direction de la Santé Publique et du Médico-Social	
R20-2018-06-07-004 - ARRETE ARS n° 2018/250 du 07 juin 2018 portant modification	
de la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) (7	
pages)	Page 3
R20-2018-06-12-001 - Arrêté ARS n° 273 du 12 juin 2018 portant nomination d'un	
représentant des usagers dans la commission des usagers du Centre de rééducation	
fonctionnelle Finosello (1 page)	Page 11
R20-2018-05-15-009 - Arrêté ARS n°215 du 15 mai 2018 portant modification de l'arrêté	
ARS n°142/2014 du 8 avril 2014 portant nomination des membres de la commission	
régionale de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections	
iatrogènes et des infections nosocomiales de Corse (2 pages)	Page 13
R20-2018-05-15-010 - Arrêté ARS n°216 du 15 mai 2018 portant nomination de	
représentants des usagers dans la commission des relations avec les usagers de la Clinique	
Maymard (2 pages)	Page 16
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	
R20-2018-06-13-002 - AP modifiant l'AP n° R20-2018-04-18-005 du 18/04/2018 fixant la	
composition de la CTOA, qui modifie l'AP n° 15-0528 du 27/07/015. (2 pages)	Page 19
Mission Nationale de Contrôle antenne de Marseille	
R20-2018-06-12-002 - Arrêté complémentaire n°1/1RG-UGECAM2018/2 du 12 juin 2018	
portant nomination des membres du conseil de l'Union pour la Gestion des Établissements	
des Caisses d'Assurance Maladie (UGECAM) Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse (2	
pages)	Page 22

## Agence Régionale de Santé de Corse-Direction de la Santé Publique et du Médico-Social

R20-2018-06-07-004

ARRETE ARS n° 2018/250 du 07 juin 2018 portant modification de la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)



## ARRETE ARS n° 2018/250 du 07 juin 2018 portant modification de la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)

#### Le directeur général de l'agence régionale de santé de Corse Chevalier de la légion d'honneur Chevalier de l'ordre national du mérite

**Vu** la loi n° 2009/879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°2010/336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé;

Vu le décret n° 2010/348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2018-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2016-863 du 28 juin 2016 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

 ${\bf Vu}$  le décret du 20 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Gilles BARSACQ, directeur général de l'agence régionale de santé de Corse ;

**Vu** le décret n° 2017-1787 du 27 décembre 2017 portant adaptation du code de la santé publique à la création de la collectivité de Corse ;

Vu l'arrêté ARS n° 2014-400 du 13 août 2014 fixant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) ;

Vu les arrêtés ARS n° 2014-435 du 12 septembre 2014 , ARS n° 2014-443 du 18 septembre 2014 , ARS n° 2014-534 du 4 novembre 2014 , ARS n° 2014-631 du 5 décembre 2014, ARS n° 2015-255 du 8 juin 2015 , ARS n° 2015-281 du 12 juin 2015, ARS n° 2015-288 du 16 juin 2015 , ARS n° 2015-728 du 9 décembre 2015, ARS n° 2016/33 du 19 janvier 2016, ARS n° 2016/129 du 16 mars 2016, ARS n° 2016/417 du 4 août 2016, ARS n° 2016/495 du 29 septembre 2016 , ARS n° 2017/64 du 1er mars 2017, ARS n° 2017/129 du 25 avril 2017, ARS n° 2018/36 du 17 janvier 2018 , ARS n° 2018/61 du 13 février 2018 portant modification de la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA).

Sur proposition de la directrice générale adjointe

#### **ARRETE**

Article 1 : La liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est modifiée comme suit :

## « Dans le collège 1 des représentants des collectivités territoriales du ressort de l'agence sont nommés :

#### Trois conseillers à l'Assemblée de Corse

Docteur Danielle ANTONINI titulaire, Madame Mattea CASALTA suppléante, Madame Muriel FAGNI 2ème suppléante.

Docteur François BENEDETTI titulaire, Monsieur Paul LEONETTI suppléant, Madame Pascale SIMONI 2ème suppléante.

Monsieur Francis GIUDICI titulaire, Madame Chantal PEDINIELLI suppléante, Madame Santa DUVAL 2ème suppléante.

#### Le Président du conseil exécutif de Corse, ès qualité ou son représentant

Madame Bianca FAZI titulaire, suppléants dans l'attente de désignations

#### Les représentants des groupements de communes de Corse

Dans l'attente de désignations (3 titulaires et 6 suppléants).

#### Les représentants des communes de Corse

Dans l'attente de désignations (3 titulaires et 6 suppléants).

## Dans le collège 2 des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux, sont nommés :

#### Les représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique

Madame Danièle FRANCESCHI-DURIF titulaire, Madame Nathalie PAOLETTI suppléante, Madame Corinne PULICANI 2<sup>ème</sup> suppléante.

Monsieur Pierre-Louis ALESSANDRI titulaire, Madame Marie LEONIS suppléante, Madame Julie PANTALONI 2<sup>ème</sup> suppléante.

Titulaire dans l'attente de désignation, Monsieur Gérard LOMBARD suppléant, Madame Dominique LAZZONI 2ème suppléante.

Madame Marie-Joséphine POLI titulaire en remplacement de Madame Georgette SIMEONI, Madame Rose-Marie PASQUALAGGI suppléante, Monsieur Michel STROPPIANA 2<sup>ème</sup> suppléant.

Madame Dominique ANDREANI titulaire, Madame Marie-Dominique BATTESTI suppléante, Madame Audrey MAINETTI 2<sup>ème</sup> suppléante.

Madame Nicole ROUSSET titulaire, Madame Jeanine CORRIERI suppléante, Madame Lucie MEMMI 2ème suppléante.

Titulaire dans l'attente de désignation, Monsieur Dominique GAMBINI suppléant, Madame Samia HASSAM 2ème suppléante.

Monsieur Robert COHEN titulaire, Madame Daniella Anna PAPI suppléante, Madame Nelly LUCCIANI MEDA suppléante

#### Les représentants des associations de retraités et personnes âgées

Madame Julie BARANOVSKY titulaire, Madame Juliette CULLIERET suppléante.

Monsieur Alain SZASZ titulaire, Monsieur Noël MARTINEZ suppléant, Madame Joëlle VERDONI 2ème suppléante.

Monsieur Michel ORSONI titulaire, Monsieur Roland SIMION suppléant, Monsieur Robert CHILOTTI 2ème suppléant.

Madame Joëlle BACHERETTI titulaire, Madame Joséphine BETTI suppléante.

## <u>Les représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de</u> l'enfance handicapée

Madame Simone MAÏSETTI titulaire (suppléants dans l'attente de désignations)
Madame Annie FILIPPI titulaire (suppléants dans l'attente de désignations).
Monsieur Nonce GIACOMONI titulaire, Monsieur Jean-Baptiste DE NOBILI suppléant.
Titulaire dans l'attente de désignation, Madame Marylène BELGODERE suppléante.

#### Dans le collège 4 des représentants des partenaires sociaux, sont nommés :

#### Les représentants des organisations syndicales de salariés

Madame Marie-Laure FABER titulaire, Madame Françoise NORDEE suppléante.

Madame Sylvie PIERI titulaire, Madame Sylvie DEBERGUE suppléante, Madame Brigitte MARTELLI 2ème suppléante.

Monsieur Paul FABIANI titulaire, Monsieur Jean OTTAVIANI suppléant.

Monsieur Pierre-Paul UGOLINI titulaire, Monsieur Jean-Claude VESPERINI suppléant.

#### Les représentants des organisations professionnelles d'employeurs

Monsieur Jacques-Yves BONAVITA titulaire, Monsieur Pierre-Yves EMMANUELLI suppléant. Monsieur Charles ZUCCARELLI titulaire, Monsieur Jean-Louis ALBERTINI suppléant, Monsieur Jean-François RENUCCI 2<sup>ème</sup> suppléant.

Madame Louise NICOLAI titulaire, Madame Denise FOGACCI suppléante.

## Le représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

Docteur Jean CANARELLI titulaire, Docteur Charles VERON suppléant.

#### Le représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

Madame Marie-Noëlle CULIOLI titulaire, Monsieur Dominique AFFINITO suppléant.

Dans le collège 5 des représentants des acteurs de la cohésion et de la protection sociale, sont nommés :

Les représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

Madame Patricia BOSQUET-DAGOSTINOZ titulaire, Monsieur Jean-Marcel VUILLAMIER suppléant. Monsieur Barthélemy SIMONGIOVANNI titulaire, Madame Danielle DECOISY suppléante, Madame Martine ROUSSEL 2<sup>eme</sup> suppléante.

Les représentants de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail au titre de l'assurance vieillesse et de la branche accidents du travail, maladies professionnelles mentionnée à l'article R 221-9 du code de la sécurité sociale

Madame Sophie DE NICOLAI titulaire, Monsieur Pascal SERVENT suppléant.

Madame Aline MOULIN titulaire en remplacement de Monsieur André DESCAMPS, Monsieur Philippe GUY suppléant en remplacement de Monsieur Maurice ODIN.

Le représentant des caisses d'allocations familiales

Monsieur Renaud MAZIN titulaire, Monsieur Paul François GIACOMINI suppléant en remplacement de Monsieur Jean-Joseph MASSONI.

Le représentant de la mutualité française

Monsieur Dominique BALDACCI titulaire, Monsieur Pierre MATTEI suppléant.

Dans le collège 6 des représentants des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé, sont nommés :

Les représentants des services de santé scolaire et universitaire

Docteur Angèle LESUEUR titulaire, Monsieur Julien PONS suppléant. Madame Dominique LISCHI titulaire, suppléant dans l'attente de désignation.

Les représentants des services de santé au travail

Monsieur Guillaume TAFANI titulaire, Monsieur Els DREISENS suppléant. Madame Danièle RIVIERE titulaire, Monsieur Jean-Jacques DUSSOL suppléant.

<u>Les représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile</u>

Dans l'attente de désignations : 2 titulaires et 4 suppléants

Les représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou de l'éducation pour la santé

Madame Céline ZICCHINA titulaire, Monsieur Jean Marc POLESEL suppléant, Monsieur Pierre-Jean RUBINI 2<sup>ème</sup> suppléant.

Titulaire dans l'attente de désignation, Madame Patricia NIEL suppléante.

<u>Le représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de</u> l'enseignement et de la recherche

Monsieur Jean ARRIGHI titulaire, Docteur Jean-Pierre AMOROS suppléant.

<u>Le représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L. 141- 1</u> du code de l'environnement

Madame Christine NATALI titulaire, Docteur Geneviève SOBREPERE suppléante.

#### Dans le collège 7 des représentants des offreurs des services de santé, sont nommés :

#### Les représentants des établissements publics de santé :

Monsieur Pascal FORCIOLI titulaire, Madame Catherine LANGLADE suppléante, Madame Marie-Pierre STEYER suppléante.

Monsieur Jean-Luc PESCE titulaire, Monsieur Yannick MIRAGLIOTTA suppléant en remplacement de Monsieur Georges NIVESSE, Monsieur Dominique RUSSO 2<sup>ème</sup> suppléant en remplacement de Monsieur Pierre AURY.

Docteur Jacques AMADEI titulaire, Docteur Michel ZONZA suppléant, Docteur Félicie MAZZACAMI 2ème suppléante.

Docteur Charles MARCELLESI titulaire, Docteur Isabelle GRIMALDI suppléante, Madame Françoise VESPERINI 2<sup>ème</sup> suppléante.

Docteur Sandra SALINI titulaire, Docteur Nathalie BOITE suppléante, Monsieur Julien CARIOU 2ème suppléant.

#### Les représentants des établissements privés de santé à but lucratif

Docteur Ange CUCCHI titulaire, Madame Anne PONS suppléante, Docteur Paul MASSON 2ème suppléant.

Docteur Alain CHARLES titulaire, Docteur Patrick STALLA suppléant, Docteur Rémy FRANCOIS 2ème suppléant.

#### Les représentants des établissements privés de santé à but non lucratif

Madame Angelina BRIGNOLI titulaire, Monsieur Max CHASSEGUE suppléant. Docteur Jean-Louis MAZZONI titulaire, Monsieur Jean-Marie GUILLARD suppléant.

#### Le représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile

Monsieur Dominique ANDREOZZI titulaire, suppléants dans l'attente de désignations.

<u>Les représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées</u>

Titulaire dans l'attente de désignation, Madame Martine ALLIEZ suppléante.

Madame Dominique BIANCHINI titulaire en remplacement de Monsieur Roger MATRAJA, Monsieur Pascal MARTELLI suppléant.

Titulaire dans l'attente de désignation, Madame Catherine BERTAZZONI suppléante.

Madame Hélène CERLINI titulaire, Monsieur Dominique LECA suppléant.

Les représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

Monsieur Stéphane SBRAGGIA titulaire, Madame Nicole ALBERTINI COLONNA suppléante.

Monsieur François ALBERTINI titulaire, Monsieur Sylvestre COMITI suppléant, Monsieur Grégory BERTONCINI 2<sup>ème</sup> suppléant.

Monsieur Gilles BECQUET titulaire, Monsieur Stéphane DE ROCCA SERRA suppléant.

Titulaire dans l'attente de désignation, Madame Renée BALBI suppléante, Madame Christine GAMONET 2<sup>ème</sup> suppléante.

<u>Le représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales</u>

Monsieur Jean-Michel SIMON titulaire, Monsieur Michel DOUBLET suppléant.

Le représentant des responsables des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé implantés dans la région

Docteur François AGOSTINI titulaire, Docteur Dominique POGGI suppléant, Docteur Françoise CORTEGGIANI 2<sup>ème</sup> suppléante.

Le représentant des responsables de réseaux de santé implantés dans la région

Madame Sophie FINIDORI titulaire, Monsieur Sylvain DELUCCIA suppléant.

Le représentant des associations de permanence des soins

Dans l'attente de désignations (1 titulaire et 2 suppléants).

Le médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation

Docteur Eliane ARRIGHI-LENZIANI titulaire, Docteur Alain PERCODANI suppléant.

Le représentant des transporteurs sanitaires

Monsieur Valère AMBROSINI titulaire, Monsieur Mikaël CHAMBARD suppléant.

Le représentant de services départementaux d'incendie et de secours

Titulaire dans l'attente de désignation, Monsieur Bruno MAESTRACCI suppléant.

<u>Le représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé</u>

Docteur Jacques FLORI titulaire, Docteur Jocelyne RAPTELET suppléante, Docteur Joëlle LAMBERT 2<sup>ème</sup> suppléante.

Les membres des unions régionales des professionnels de santé libéraux

Docteur Antoine GRISONI titulaire, Docteur Augustin VALLET suppléant.

Docteur François RAFFALI titulaire, Docteur Jean-Paul MANGION suppléant, Docteur Christian CASILE 2<sup>ème</sup> suppléant.

Docteur Vincentello COLONNA D'ISTRIA titulaire, Madame Muriel FRAIMOUT suppléante.

Madame Raphaëlle MARTINETTI titulaire, Madame Marie-Claude MORIN suppléante.

Monsieur Gérard MONDOLONI titulaire, Monsieur Fabien FREDENUCCI suppléant.

Madame Patricia PIETRI titulaire, Madame Stéphanie BRUN suppléante.

Le représentant de l'ordre des médecins

Docteur Michel MOZZICONACCI titulaire, Docteur Bruno MANZI suppléant.

Le représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire de la région

Monsieur Olivier LEPENNETIER titulaire, suppléants dans l'attente de désignation.

#### Dans le collège 8 des personnalités qualifiées, sont nommés :

Madame Josette RISTERUCCI.

Monsieur Patrick MAUREL ».

#### Le reste sans changement

- **Article 2** : La Directrice Générale Adjointe de l'ARS est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Corse.
- Article 3: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Le directeur général de l'ARS de Corse

Gilles BARSACQ

## Agence Régionale de Santé de Corse-Direction de la Santé Publique et du Médico-Social

R20-2018-06-12-001

Arrêté ARS n° 273 du 12 juin 2018 portant nomination d'un représentant des usagers dans la commission des usagers du Centre de rééducation fonctionnelle Finosello



# Arrêté ARS n°2 Pdu 12 juin 2018 portant nomination d'un représentant des usagers dans la commission des usagers du Centre de rééducation fonctionnelle Finosello

#### Le directeur général de l'agence régionale de santé de Corse Chevalier de la légion d'honneur Chevalier de l'ordre national du mérite

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1114-1, R. 1112-81 et R.1112-83;

**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2016-726 du 1er juin 2016 relatif à la commission des usagers ;

Vu le décret du 20 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Gilles BARSACQ en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé de Corse ;

**Vu** l'arrêté du 24 juin 2011 portant agrément et renouvellement d'agrément national des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières de santé publique, et notamment l'article 2.

#### ARRETE

- **Article 1 :** Madame Jacqueline BOUVIER est nommée représentante des usagers suppléante au sein de la commission des usagers du Centre de rééducation fonctionnelle Finosello au titre de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD).
- Article 2: Le mandat des membres désignés en qualité de représentant des usagers au sein de la commission des usagers est de 3 ans à compter de la date du présent arrêté.
- **Article 3 :** Le mandat des membres désignés en qualité de représentant des usagers au sein de la commission des usagers prend fin en cas de perte de la qualité de représentant membre d'une association agréée de représentation des usagers du système de santé.
- Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.
- **Article 5 :** La directrice générale adjointe et le responsable de la mission expertises et projets de santé de l'Agence régionale de santé sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Pour le Directeur Général de l'A.R.S. de Corse et par délégation La Directrice Générale Adjointe

Marie - Pia ANDREANI

La correspondance est à adresser impersonnellement à Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Corse Quartier St Joseph – CS 13 003 – 20700 Ajaccio cedex 9 – Tel : 04 95 51 98 98 – Fax : 04 95 51 99 00 Site INTERNET : http://www.ars.corse.sante.fr

## Agence Régionale de Santé de Corse-Direction de la Santé Publique et du Médico-Social

R20-2018-05-15-009

Arrêté ARS n°215 du 15 mai 2018 portant modification de l'arrêté ARS n°142/2014 du 8 avril 2014

portant nomination des membres de la commission régionale de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales de Corse



# Arrêté ARS n°215 du 15 mai 2018 portant modification de l'arrêté ARS n°142/2014 du 8 avril 2014 portant nomination des membres de la commission régionale de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections latrogènes et des infections nosocomiales de Corse

Le directeur général de l'agence régionale de santé de Corse Chevalier de la légion d'honneur Chevalier de l'ordre national du mérite

**Vu** le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1142-5 et L.1142-6 et R.1142-4-1 à R. 1142-12 ;

 $\mathbf{Vu}$  la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

 ${\bf Vu}$  le décret du 20 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Gilles BARSACQ en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé de Corse ;

**Vu** l'arrêté ARS n°173/2013 du 30 avril 2013 portant nomination des membres de la commission régionale de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales de Corse ;

Vu l'arrêté ARS n°142/2014 du 8 avril 2014 portant nomination des membres de la commission régionale de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales de Corse ;

Vu les désignations de la Fédération Hospitalière de Corse.

#### **ARRETE**

**Article 1:** L'arrêté ARS n°142/2014 du 8 avril 2014 portant modification de l'arrêté ARS n°173/2013 du 30 avril 2013 portant nomination des membres de la commission régionale de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales de Corse est modifié.

**Article 2 :** Dans le collège des responsables des institutions et établissements publics et privés de santé et au titre des responsables d'établissements publics de santé, Monsieur Jean-Luc PISELLA, représentant de la Fédération Hospitalière de Corse, est nommé titulaire en remplacement de Monsieur Antoine TARDI.

La correspondance est à adresser impersonnellement à Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Corse Quartier St Joseph – CS 13 003 – 20700 Ajaccio cedex 9 – Tel : 04 95 51 98 98 – Fax : 04 95 51 99 00 Site INTERNET : http://www.ars.corse.sante.fr Article 3 : La directrice générale adjointe et le responsable de la mission expertises et projets de santé de l'agence régionale de santé sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Corse.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Le Directeur Genéral de l'Agence Régionale de Santé de Corse

Gilles BARSACQ

## Agence Régionale de Santé de Corse-Direction de la Santé Publique et du Médico-Social

R20-2018-05-15-010

Arrêté ARS n°216 du 15 mai 2018 portant nomination de représentants des usagers dans la commission des relations avec les usagers de la Clinique Maymard



#### Arrêté ARS n°216 du 15 mai 2018 portant nomination de représentants des usagers dans la commission des relations avec les usagers de la Clinique Maymard

#### Le directeur général de l'agence régionale de santé de Corse Chevalier de la légion d'honneur Chevalier de l'ordre national du mérite

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1114-1, R. 1112-81 et R.1112-83;

**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 20 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Gilles BARSACQ en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé de Corse ;

Vu l'arrêté du 24 juin 2011 portant agrément et renouvellement d'agrément national des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières de santé publique, et notamment l'article 2.

#### **ARRETE**

- Article 1: Madame Jeanine ALFONSI est nommée représentante des usagers titulaire au sein de la commission des usagers de la Clinique Maymard en remplacement de Madame Corinne PULICANI au titre de la Ligue contre le cancer.
- **Article 2 :** Monsieur Marc GERMAIN est nommé représentant des usagers suppléant au sein de la commission des usagers des établissements de santé de la Clinique Maymard en remplacement de Madame Viviane MORGANTI au titre de la Ligue contre le cancer.
- Article 3 : Le mandat des membres désignés en qualité de représentant des usagers au sein de la commission des usagers est de 3 ans à compter de la date du présent arrêté.
- **Article 4:** Le mandat des membres désignés en qualité de représentant des usagers au sein de la commission des usagers prend fin en cas de perte de la qualité de représentant membre d'une association agréée de représentation des usagers du système de santé.
- **Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

La correspondance est à adresser impersonnellement à Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Corse Quartier St Joseph – CS 13 003 – 20700 Ajaccio cedex 9 – Tel : 04 95 51 98 98 – Fax : 04 95 51 99 00 Site INTERNET : <a href="http://www.ars.corse.sante.fr">http://www.ars.corse.sante.fr</a> **Article 6 :** La directrice générale adjointe et le responsable de la mission expertises et projets de santé de l'agence régionale de santé sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Corse

Gilles BARSACQ

## Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

R20-2018-06-13-002

AP modifiant l'AP n° R20-2018-04-18-005 du 18/04/2018 fixant la composition de la CTOA, qui modifie l'AP n° AP modifiant l'AP n° R20-2018-04-08 du 18/04/2018 fixant la composition de la CTOA, qui modifie l'AP n° 15-0528 du 27/07/015.



DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

#### Arrêté n°

### du 13 juin 2018

modifiant l'arrêté préfectoral n° R20-2018-04-18-005 du 18 avril 2018 fixant la composition de la Commission territoriale d'orientation de l'agriculture en Corse, qui modifie l'arrêté préfectoral n° 15-0528 du 27 juillet 2015.

La Préfète de Corse, préfète de la Corse du Sud Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite, Chevalier du Mérite Agricole Chevalier des Palmes Académiques

- Vu les articles du code rural et de la pêche maritime L.314-1-1, D.313-4 et R.313-7;
- Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi nº 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse;
- Vu le décret nº 90-187 du 28 février 1990 modifié relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions ;
- Vu le décret n° 2002-1572 du 23 décembre 2002 relatif à la composition de la commission territoriale d'orientation de l'agriculture en Corse ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux mission des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
- Vu le décret n° 2017-1822 du 28 décembre 2017 portant adaptation du code rural et de la pêche maritime et du code forestier à la création de la collectivité de Corse ;
- Vu le décret du Président de la République du 27 avril 2018 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, préfète hors classe, en qualité de préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud;
- Vu l'arrêté n° ARR1800259 CE du 18 janvier 2018 du Président du conseil exécutif de Corse, portant délégation d'attributions à Monsieur Lionel MORTINI, Président de l'Office de développement agricole et rural de Corse, en qualité de président délégué de la CTOA;
- Vu l'arrêté n° ARR1800904 CE du 18 janvier 2018 du Président du conseil exécutif de Corse, portant délégation d'attributions à Monsieur Jean Christophe ANGELINI;
- Vu la délibération n° 18-050 AC du 8 mars 2018 de l'Assemblée de Corse, portant désignations de ses représentants dans des organismes divers (nouvelles désignations et compléments à des désignations antérieures);
- Vu la délibération du conseil d'administration des Jeunes agriculteurs de Haute-Corse du 16 mai 2018 ;
- Sur proposition de Monsieur le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse ;

#### **ARRETE**

Article 1: L'article 1 er de l'arrêté R20-2018-04-18-005 du 18 avril 2018 fixant la composition de la Commission territoriale d'orientation de l'agriculture en Corse est modifié comme suit, s'agissant de la représentation des Jeunes agriculteurs de Haute-Corse :

#### Membres désignés :

Titre de la désignation	Identité du titulaire	Identité des suppléants
Représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale	M. Sébastien MERCURI (Jeunes agriculteurs de Haute- Corse)	M. Florent RENGADE M. Pierre CRUCIANI

**Article 2 :** L'article 3 de l'arrêté préfectoral n° R20-2018-04-18-005 du 18 avril 2018 fixant la composition de la Commission territoriale d'orientation de l'agriculture en Corse est modifié comme suit :

La section de la Commission territoriale d'orientation de l'agriculture en Corse, sous la coprésidence de madame la préfète de Corse et de monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse est composée ainsi qu'il suit, en référence à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 15-0528 du 27 juillet 2015 :

- les huit premiers membres ès qualité mentionnés à l'article 1,
- le conseiller exécutif désigné par le Président du Conseil exécutif,
- les présidents de chaque chambre d'agriculture (départementales et régionale),
- les représentants des organisations syndicales représentatives désignés à l'article 1,
- le représentant du financement de l'agriculture désigné à l'article 1,
- le représentant des fermiers-métayers désigné à l'article 1,
- Article 3: La composition de la commission pour ce qui concerne les membres désignés aux autres titres n'est pas modifiée.
- Article 4: Le secrétaire général pour les affaires de Corse et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

La Préfète

Josiane CHEVALIER

<u>Voies et délais de recours</u>: Conformément aux dis²positions des articles R.421-1 à R.425-5du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

### Mission Nationale de Contrôle antenne de Marseille

R20-2018-06-12-002

Arrêté complémentaire n°1/1RG-UGECAM2018/2 du 12 juin 2018 portant nomination des membres du conseil de l'Union pour la Gestion des Établissements des Caisses d'Assurance Maladie (UGECAM)

Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse



#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités et de la santé

Arrêté complémentaire n° 1/1RG-UGECAM2018/2 du 12 juin 2018 portant nomination des membres du conseil de l'Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie (UGECAM) Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

#### La ministre des solidarités et de la santé,

Vu	le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 216-1, L. 216-3 et D. 231-1 à D. 231-4 ;
Vu	l'arrêté du 29 décembre 2004 fixant les statuts types des Unions pour la Gestion des Etablissements des
	Caisses d'Assurance Maladie ;
Vu	l'arrêté n° 1RG-UGECAM2018 du 4 juin 2018 portant nomination des membres du conseil de l'Union pour la Gestion des
	Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie (UGECAM) Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse ;
Vu	les propositions de désignation de conseillers appelés à siéger au sein dudit conseil formulée, s'agissant des représentants
	des assurés sociaux, par la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) ;

#### Arrête:

#### Article 1er

Sont nommés membres du conseil de l'Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse :

#### En tant que représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail - CFDT

Titulaire(s)
M Daniel BOHN
Mme Marie-Line DEBIEVRE

Suppléant(s) M Henri FRAISSE

Le tableau en annexe tient compte de ces modifications.

#### Article 2

Le chef d'antenne de Marseille de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur et Corse.

Fait à Marseille, le 12 juin 2018

La ministre des solidarités et de la santé, Pour la ministre et par délégation : Le chef d'antenne de Marseille de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale

Pour le Directeur de la Sécurité Sociale et par délégation Le Chef d'antenne «Signé»

#### Dominique MARECALLE

Page 1 – Arrêté complémentaire n° 1/1RG-UGECAM2018/2 du 12 juin 2018 Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie (UGECAM) Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

#### **ANNEXE:**

## Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie (UGECAM) PACA et CORSE

			*	
Organisations dé	signatrices	Statut	Nom	Prénom
En tant que Représentants		Titulaire(s)	BIONDI	Jean Michel
			SALERNO	Thierry
	CGT	Suppléant(s)	ALGRIN	Guillaume
			non désigné	
	CGT - FO	Titulaire(s)	BRUN	Fernand
			HOUDEMER	Marie-Paule
		Suppléant(s)	BOUYOUSFI	Slimane
			CIANNARELLA	Gérard
des assurés sociaux:	CFDT -	Titulaire(s)	BOHN	Daniel
			DEBIEVRE	Marie-Line
		Suppléant(s)	FRAISSE	Henri
			non désigné	
	CETC	Titulaire(s)	LONG	Pierre
	CFTC	Suppléant(s)	SCHWARTZ	Angélique
	CEE CCC	Titulaire(s)	QUILICI	Robert
	CFE - CGC	Suppléant(s)	BENCHENAFI	Gérard
	MEDEF	Titulaire(s)	ACHARD	Jean-Vincent
			CARLA	Patrick
			CARRERAS	Jean-marc
			LELAURAIN	Dominique
			CESAIRE-GEDEON	Véronique
		Suppléant(s)	DONZEL-GARGAND	Christian
		Suppleant(s)	FONTAINE	Gilles
En tant que Représentants			TAYAR	Martine
des employeurs :	СРМЕ	Titulaire(s)	KOLLER	Jean-Pierre
			GIOVANNONI	Jean-Paul
		Suppléant(s)	REVAH	Philippe
			non désigné	
	U2P	Titulaire(s)	ANGLES	Alain
			GUY	Philippe
		Suppléant(s)	CONSTANT	Louis
			DE GAETANO	Jean Marc
	FNMF	Titulaire(s)	BES	Annie
En tant que Représentants			ZANEBONI	Bernard
de la mutualité :		Suppléant(s)	SADORI	Jean-Paul
			VAUTRIN	Philippe
Derr	nière mise à jour :		12/06/2018	

Dernière(s) modification(s)

Page 2 – Arrêté complémentaire n° 1/1RG-UGECAM2018/2 du 12 juin 2018 Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie (UGECAM) Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse